

Compte rendu du COPIL – Projet territorial de la Basse Vallée de la Saône
le mercredi 14 Mars à 14h00
en la salle des fêtes à Bacqueville en Caux.

Présents :

Région Normandie : Monsieur Jean-François BLOC, conseiller régional et maire de la **commune de Quiberville**; Monsieur David ZAOUÏ, de la Direction de l'Aménagement du Territoire, Service vie de territoires et contractualisation.

Département de Seine-Maritime : Monsieur Martial HAUGUEL, Vice-Président en charge de l'Environnement et maire de Luneray, Monsieur Arnaud DOUDOUX, chef de service hydraulique à la Direction des Routes.

SBV Saône Vienne Scie : Monsieur THELU Jacques, président, Monsieur TOPIN Laurent, directeur et Madame COLLIN Clémentine, secrétaire/chargée de communication.

Agence de l'Eau Seine- Normandie (AESN): Monsieur André BERNE, Directeur territorial; Madame Delphine JACONO, en charge du projet des Basses Vallées Littorales de la Seine-Maritime, Monsieur Philippe DANOIS, en charge des rivières de Seine-Maritime.

Sous-Préfecture de Dieppe : Madame Justine PARISSAUX, cheffe du Bureau des Affaires Economiques et Sociales ; Monsieur Alexandre LE MOLLÉ, en charge du suivi des aménagements du territoire et de l'urbanisme.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Dieppe : Monsieur Frédéric BARGAIN, responsable du Service Territorial de Dieppe ; Madame Isabelle FERON, responsable du Bureau Environnement, Risque et Sécurité.

Communauté de Communes Terroir de Caux : Monsieur Jean-Luc CORNIERE, Président, et maire de Bertrimont ; Monsieur Richard MERRIENNE, Directeur Général des Services.

Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime : Monsieur WEISZ Frédéric, Vice-Président en charge des politiques durables et de la préservation de l'environnement, et maire adjoint à la **ville de Dieppe** ; Monsieur Nicolas GAILLET, Directeur adjoint au pôle développement territorial.

Conservatoire du littoral Normandie : Monsieur Jean-Philippe LACOSTE, délégué ; Monsieur Régis LEYMARIE, délégué adjoint ; Madame Elise RENAULT, référente pour la Seine-Maritime.

Agence Française pour la Biodiversité : Monsieur Arnaud RICHARD, chargé de mission secteur Normandie.

Pays Dieppois Terroir de Caux : Madame Anne-Sophie PECQUET, chargée d'études.

ASA de la Saône : Monsieur Samuel COMONT, technicien rivière.

Association Estuaire Saône Plus : Monsieur Eric LHEUREUX.

Et les bureaux d'études :

ANTEA GROUP : Monsieur Jérémy MARMUSE, chef de projet ; Monsieur Emmanuel ROTT, ingénieur d'études.

SETEC HYDRATEC : Monsieur Pierre PEETERS, responsable hydraulique fluvial et maritime (AMO).

FISH PASS : Monsieur Antoine LEGAULT, responsable.

DHI : Monsieur Fabrice GOUAUD, responsable Département Littoral & Offshore.

Excusés :

DDTM 76 : Guillaume PAIN, chargé d'études Mer et Littoral.

Mairie de Longueil : Monsieur LEDRAIT, maire.

Mairie de Sainte-Marguerite-sur-Mer : Monsieur FERCHAL, maire.

Les documents remis sont :

- le diaporama de présentation
- les visuels des panneaux de présentation du projet territorial de la Basse Vallée de la Saône.

Monsieur THELU accueille l'ensemble des participants et les remercie pour leur présence. Il remercie également le maire de la commune de Bacqueville-en-Caux pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

Points d'actualité sur le projet territorial de la Basse Vallée de la Saône

M. LACOSTE, délégué du Conservatoire du littoral (Cdl) rappelle que le Cdl a proposé des modifications du périmètre d'intervention du projet territorial, afin de retirer des secteurs urbanisés (notamment sur Longueuil) et étendre à d'autres secteurs (notamment des coteaux) pour prendre en compte les notions de continuités écologiques et de ruissellement.

Le 15 Février 2018, cette extension a été approuvée par le Conseil des rivages instance régionale du Conservatoire du littoral et entérinée par le Conseil d'Administration. Cette opération sera un projet exemplaire, reconnu comme tel par le Ministère.

Point sur l'ouvrage de reconnexion de la Saône à la Mer

Se référer au diaporama pour le contenu de cette partie : détails de l'alternative et résultats de l'analyse multi-critères conduite par le COTECH.

Elle est présentée par Anteagroup et DHI. L'objectif du COPIL est de choisir parmi les deux scénarios présentés par le Groupement, afin de poursuivre l'étude de manière plus approfondie.

Le groupement d'études se compose de 4 partenaires : Anteagroup (AMO), DHI (modélisations hydrauliques), FISH PASS (franchissabilité piscicole) et cabinet d'avocats LGP (réglementation).

Echanges et interrogations:

- M. THELU Jacques, président du SBV SVS, demande comment va être gérée l'accumulation des sables à l'embouchure de la Saône, qui est de plus en plus importante depuis ces dernières années. Cette dynamique a-t-elle été prise en compte dans les études ?

M. GOUAULT répond qu'il a été constaté que le transport de sables est de 2 à 3 fois supérieur au transport de galets. Un cordon de sable et de galets peut se former au niveau du débouché, avec possibilité d'intrusion de sables, mais ils sont plus facilement remobilisables que les galets. Le sable reste en grande partie sur le bas du profil de plage et sur la partie haute, ce sont les galets qui sont prédominants.

M. PEETERS ajoute que les observations d'atterrissement de sable sont confirmées par l'IFREMER et Stéphane COSTA. Il précise que cette question sera approfondie dans les modélisations lorsque le scénario sera choisi.

- M. CORNIERE, Président de la CC Terroir de Caux, demande comment ont été obtenues les notes d'évaluation pour chaque scénario.

M. ROTT explique que les critères qui ont été pris en compte sont la performance du scénario, l'impact du projet de reconnexion, la complexité réglementaire, la complexité technique et le coût. La notation a été fixée en COTECH dans l'objectif de hiérarchiser les deux scénarios (et non de leur attribuer à chacun une note intrinsèque reflétant leur valeur). Lorsqu'il y avait une grosse démarcation entre les 2 scénarios, la note de 0 était attribuée au scénario le moins avantageux. Si il y avait peu de différence, une note moyenne était donnée aux 2 scénarios. Ces notes sont des éléments de comparaison. Il s'agit de différencier les deux scénarios.

- M. BLOC, maire de Quiberville, confirme que les notions de continuité écologique et de lutte contre les inondations sont importantes à prendre en compte. Il expose cependant ses interrogations :

- l'accumulation des galets engendre un coût non négligeable pour la commune. Qui assurera l'évacuation de ces galets ?

- Y a-t'il un risque que les galets entrent dans le dalot ? Y aura-t'il un effet de chasse naturel ?

- Sur le plan, il semble que la sortie du débouché arrive directement à l'emplacement de l'épi. Il serait préférable qu'elle soit entre l'épi et la buse actuelle.

M. BERNE, directeur de l'AESN, répond que l'étude n'est pas terminée et suite au choix du scénario, elle sera approfondie, notamment en ce qui concerne l'emplacement précis du débouché. Un entretien mécanique devra être effectué et sera subventionné par l'AESN selon les règles de son programme d'intervention (responsabilité « GEMAPIENNE »).

M. THELU, président du SBV SVS, confirme que la question de l'entretien devra être de nouveau abordée. Elle ne peut être portée uniquement par le SBV SVS.

Concernant l'entretien du cordon de galet, M. PEETERS explique que dans le cadre du scénario 1, basé sur l'épi de la rotonde, l'effet de chasse en cas de crue type 95, sera suffisant pour évacuer les galets. L'entretien est surtout à prévoir pour assurer le franchissement piscicole.

M. BERNE répond que cette compétence GEMAPIENNE a été transférée aux EPCI au 1er janvier 2018. Madame La

Préfète et Monsieur le Président du Département se sont réunis pour échanger au sujet de la possible création d'un EPTB littoral, afin d'associer plusieurs acteurs et ainsi appréhender les enjeux Terre-Mer. Le SBV SVS n'a pas à s'inquiéter d'assurer seul la Maîtrise d'ouvrage. M. BARGAIN confirme qu'un Bureau d'étude va être retenu en avril pour déterminer la gestion des ouvrages sur le littoral et consulter chaque EPCI : les attentes seront exprimées à ce moment.

M. HAUGUEL, Département de Seine-Maritime, précise que pour l'entretien, des solutions vont être débattues lors de prochaines réunions (Département, Préfecture, SBV) afin de prendre en compte la gestion du trait de côte et quel sera le montant. Les lois NOTRe et GEMAPI n'ont pas déterminé précisément le rôle de chaque acteur.

M. LACOSTE précise qu'il est moins inquiet que le juriste du groupement d'études quant à la Loi littoral. Les dispositions de cette Loi doivent permettre de faire face aux relocalisations engendrées par l'augmentation du niveau de la mer. On ne peut attendre une nouvelle loi Littoral.

M. BARGAIN, DDTM, rejoint le discours de M. LACOSTE : aujourd'hui on est confronté au recul du trait de côte. Il est vain de lutter contre cette problématique, il est nécessaire de répondre aux problématiques urgentes en termes de biodiversité. Il faut solliciter la loi Littoral : on est dans des enjeux de délocalisation, déplacement et non de construction.

M. WEISZ, CA Dieppe Maritime, demande si la question de la submersion marine sur 20 à 50 ans a été étudié pour cette vallée. Il ajoute que ce scénario sera plus acceptable par les habitants. Il souhaite que le terme de Restauration de la Continuité Écologique soit illustré par des exemples d'espèces et d'expliquer les raisons des actions, afin de rendre plus compréhensible cette notion par la population.

M. LEYMARIE ajoute que le projet territorial s'écrit à court, moyen et long terme (2018-2030-2050).

M. LEGAULT cite les espèces amphihalines susceptibles d'être favorisées par le nouvel ouvrage.

Choix du COPIL

M. BERNE, directeur de l'AESN, fait le choix du scénario 1, semblant le plus cohérent.

M. BLOC, maire de Quiberville, fait également le choix du scénario 1.

M. CORNIERE, CC Terroir de Caux choisit le scénario 1.

M. HAUGUEL, Département Seine-Maritime, s'oriente vers le scénario 1.

M. THELU, SBV SVS, valide le choix du scénario 1, sous réserve de la décision du Comité Syndical.

M. LACOSTE, du Cdl fait également ce choix même si le scénario 2 semblait intéressant.

M. RICHARD, de l'AFB, valide le scénario 1.

M. LHEUREUX, de l'Association Estuaire Saône Plus, fait confiance au travail effectué par le COTECH et valide le scénario n°1. Il sera nécessaire d'approfondir l'étude pour répondre aux questions émises précédemment.

M. WEISZ, CA Dieppe Maritime, conclue que le scénario 1 semble le plus opérationnel.

A l'unanimité, le choix du COPIL s'est orienté vers le scénario n°1.

M. TOPIN, SBV SVS, conclue qu'un prochain COTECH va être fixé pour approfondir la stratégie d'aménagement de la BV de la Saône. L'étude de reconnexion de la Saône à la Mer s'inscrit dans le projet territorial, et ne concerne donc pas uniquement le débouché : arasement de merlons, reconnexion lit mineur/lit majeur, travaux sur les zones de ressuyage, ... Des esquisses et des variantes vont être proposées. La restitution sera réalisée en COPIL dans les prochains mois.

Point sur la démarche Interreg France Manche Angleterre - PACCo

Se référer au diaporama pour le contenu de cette partie.

Elle est présentée par M. LEYMARIE, Cdl.

Conclusion

M. THELU, président du SBV SVS, remercie les intervenants et clôture la séance à 16h00.

Annexe au Compte rendu : Diaporama de présentation.